



DEMISSION FONCTION PUBLIQUE

Par EdenS

Bonjour,

Je suis en instance de démission de la FP Etat depuis le 19 août 2020. En ce qui concerne la F.P d'Etat, le délai de réponse de l'administration est fixée à 4 mois. Je suis en cmo depuis le 18 novembre 2019 + prolongation. Je démissionne pour de nombreux refus de demandes de mobilité donc je démissionne pour un rapprochement de conjoint sachant que j'ai déjà déménagé depuis mai 2020 pour me rapprocher de mon conjoint.

Ma question est la suivante:le site Service Public mentionne le fait qu'après non réponse de l'administration au-delà de 4 mois, celle ci est destituée de la demande de démission, avec saisine de la part de l'agent auprès de la CAP compétente ! Merci de me donner la marche à suivre pour ce faire car je n'obtiens ni de réponse de la part des syndicats ni de réponse des ressources humaines de la part de mon administration. Je serai donc dans un noman's land administratif au 20 décembre fin de mon cmo ?